

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

ON REFUSE D'ASSURER VOTRE VOITURE

Vous écrivez au Bureau central de tarification

Date de publication : **09/04/2019 - Assurance**

Vous ne trouvez aucun assureur qui accepte d'assurer votre voiture. Vous pouvez vous adresser au Bureau central de tarification (BCT), organisme chargé de fixer la cotisation dont vous devrez vous acquitter pour être couvert(e) par l'assureur que vous aurez désigné.

Demandez à la société d'assurances choisie de vous adresser deux exemplaires de l'imprimé "Formule de souscription". Retournez-lui l'un de ces exemplaires soigneusement rempli, par lettre recommandée avec avis de réception, en demandant un devis.

Si elle vous oppose un refus par écrit ou si elle ne répond pas dans les quinze jours suivant la réception de votre lettre, vous avez quinze jours pour saisir le BCT par lettre recommandée avec avis de réception.

Celui-ci fixera, dans un délai d'environ deux mois, le montant de la cotisation. Sa décision vous sera communiquée dans un délai de dix jours.

BCT - 1, rue Jules Lefebvre, 75009 Paris

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame, Monsieur,

La société d'assurances (ses nom et adresse) refuse de me délivrer l'assurance de responsabilité civile obligatoire pour mon véhicule.

(1er cas) Vous trouverez ci-joint sa lettre de refus.

(2d cas) Elle n'a pas répondu, dans les quinze jours qui lui étaient impartis, à ma demande d'assurance (joignez copie de votre envoi à la société ainsi que du recommandé avec avis de réception).

Je demande l'intervention du BCT, conformément aux articles L. 212-1 et R. 250-1 et suivants du code des assurances.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- 1) la formule de souscription complétée et adressée à la société susvisée,*
- 2) le devis établi par l'assureur (s'il a été communiqué),*
- 3) la copie du permis de conduire,*
- 4) la copie du certificat d'immatriculation du véhicule,*
- 5) la copie du relevé d'information,*
- 6) la décision judiciaire condamnant ma conduite sous l'empire d'un état alcoolique (si tel est le cas).*

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)